

FTO 2 PABE - OUVRIR UNE PORTE VERROUILLÉE



Objectif

Lors d'une opération de protection des PABE, l'ouverture d'une porte verrouillée est parfois nécessaire. L'ouverture de porte désigne un ensemble de techniques destinées à déverrouiller une porte dans un temps compatible avec une opération de secours tout en limitant les dégradations au niveau de cette dernière. La plupart du temps, ces techniques permettront aux intervenants de re-verrouiller la porte avant leur départ.

Dans ce type d'opérations, la reconnaissance de la porte et plus particulièrement du système de verrouillage est primordiale pour choisir la technique d'ouverture la mieux adaptée et ainsi gagner en efficacité.

Technique opérationnelle

Plusieurs situations peuvent se présenter :



La serrure semble sécurisée (cylindre récent d'une marque connue, certification A2P*, etc...)



La serrure ne semble pas sécurisée mais le cylindre ne dépasse pas **d'au moins 5 mm**



La serrure ne semble pas sécurisée et le cylindre dépasse d'au moins **5 mm**

LORSQUE LA SERRURE SEMBLE SECURISEE

Les serrures sécurisées peuvent être reconnues en prenant en compte les éléments suivants. Il peut s'agir :

- De cylindres renforcés (systèmes anti-casse, anti-perçage, etc...) ;
- De cylindres récents d'une marque connue ;



VACHETTE



BRICARD



KESO



FICHET

- De cylindres fonctionnant avec une clé à micro-points. Cette information peut être recherchée :

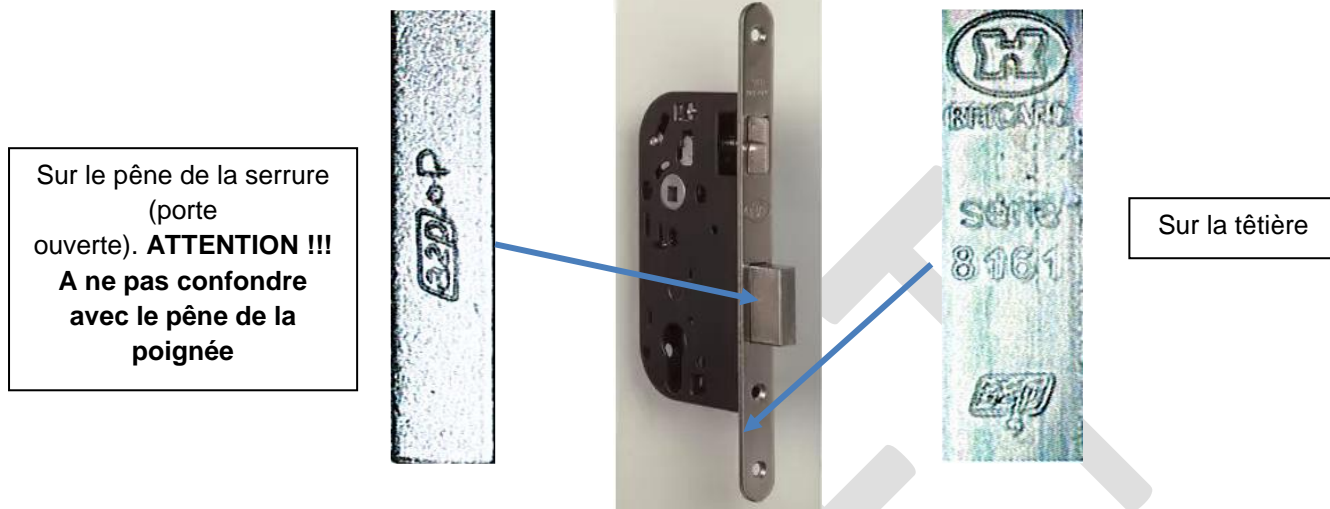


En observant le trou de la serrure. Dans le cas d'une clé à micro-points, la fente semble rectangulaire, sans dentelure marquée.



A partir d'une clé similaire à celle de la serrure verrouillée. Si les autres portes palières sont équipées des mêmes serrures, il est possible de demander à un voisin de nous montrer le type de clé utilisé.

- De cylindres présentant la certification A2P*. Cette information est difficile à retrouver sur la porte verrouillée. En revanche, si les autres portes palières sont équipées des mêmes serrures, il est possible de demander à un voisin d'ouvrir sa porte pour retrouver cette information ;



Dans le cas d'une serrure sécurisée, le cylindre ne peut pas être cassé ou arraché. L'ouverture de porte ne peut être effectuée que par l'extraction du rotor. Cette technique opérationnelle est décrite dans la fiche **FTO PBE 4.1 « Ouvrir une porte avec un extracteur de cylindre – Cas particuliers »**.

**ATTENTION**

Certaines serrures présentent un très haut niveau de sécurité (A2P** et A2P***) et ne peuvent pas être ouvertes avec les outils SP. Ni le cylindre, ni le rotor ne peuvent être arrachés.

**Il peut s'agir :**

De serrures spéciales telles que la BRICARD Chifral S2



De serrures blindées avec de multiples points de verrouillage



De serrures non conventionnelles

Certaines serrures sécurisées ne présentent pas de signe distinctif et l'extraction du rotor peut s'avérer inefficace malgré plusieurs tentatives.

Lorsque que la vis d'extraction n'a pas pu être enfoncée, que la vis d'extraction a été cassée, que le rotor (ou le cylindre tout entier) a été trop dégradé, etc..., la serrure ne pourra plus être ouverte avec les outils SP. Dans ces situations, le COS pourra alors envisager :

- Soit la recherche d'un autre point d'entrée (fenêtre, autre porte, etc...);
- Soit une action de forçement.

LORSQUE LA SERRURE NE SEMBLE PAS SECURISEE MAIS QUE LE CYLINDRE NE DEPASSE PAS D'AU MOINS 5 MM

Bien que non sécurisée, certaines serrures disposent d'une protection de cylindre qui contraint l'ouverture. Il peut s'agir :



D'un cylindre protégé par une platine



D'un cylindre protégé par une rosace

Dans ce cas, le cylindre ne dépasse pas et l'ouverture de porte pourra alors être tentée avec l'extracteur de cylindre présent dans les kits ouverture de porte. Cette technique est détaillée dans la fiche **FTO PBE 4 « Ouvrir une porte avec un extracteur de cylindre »**.



ATTENTION



Certaines serrures non sécurisées présentent néanmoins un degré de résistance non négligeable et l'extraction du cylindre peut s'avérer inefficace malgré plusieurs tentatives. Dans ce genre de situation, le COS pourra envisager d'extraire uniquement le rotor (à condition que la vis d'extraction ne soit pas cassée et que le rotor n'ait pas été trop dégradé par les tentatives précédentes). Cette technique opérationnelle est décrite dans la fiche **FTO PBE 4.1 « Ouvrir une porte avec un extracteur de cylindre – Cas particuliers**.

Lorsque que la vis d'extraction n'a pas pu être enfoncée, que la vis d'extraction a été cassée, que le rotor (ou le cylindre tout entier) a été trop dégradé, etc..., la serrure ne pourra plus être ouverte avec les outils SP. Dans ces situations, le COS pourra alors envisager :

- Soit la recherche d'un autre point d'entrée (fenêtre, autre porte, etc...);
- Soit une action de forçement.

LORSQUE LA SERRURE NE SEMBLE PAS SECURISEE ET QUE LE CYLINDRE DEPASSE D'AU MOINS 5 MM

Lorsque le cylindre dépasse d'au moins 3mm, l'ouverture de porte pourra être tentée avec le casse-cylindre présent dans les kits ouverture de porte. Cette technique est détaillée dans la fiche **FTO PABE 3 « Ouvrir une porte avec un casse-cylindre »**.



ATTENTION

Certains serrures non sécurisées présentent néanmoins un degré de résistance non négligeable et la fracture du cylindre peut s'avérer inefficace malgré plusieurs tentatives. Dans ce genre de situation, le COS pourra envisager d'extraire uniquement le rotor (à condition que le rotor n'ait pas été trop dégradé par les tentatives précédentes). Cette technique opérationnelle est décrite dans la fiche **FTO PABE 4.1 Ouvrir une porte avec un extracteur de cylindre – Cas particuliers**.



Certains cylindres sont auto-cassant. Cela signifie que lorsque l'on tente de les fracturer, la partie extérieure du cylindre vient se rompre avant le pont (point de rupture visible sur la photo).

Lorsque le rotor (ou le cylindre tout entier) a été trop dégradé, la serrure ne pourra plus être ouverte avec les outils SP. Le COS pourra alors envisager :

- Soit la recherche d'un autre point d'entrée (fenêtre, autre porte, etc...);
- Soit une action de forçement.

Suite de l'intervention

Si l'occupant des lieux (propriétaire ou locataire) ne se trouve pas sur place, le chef d'agrès doit laisser un avis de passage et refermer la porte en tournant la clé d'entraînement dans le sens antihoraire sans forcer.

De retour au centre de secours, le chef d'agrès doit réaliser rapidement le CRSS en faisant une description précise et justifiée des dégâts occasionnés (au regard des demandes des assurances).

Index

A2P : Assurance Prévention Protection. Norme de certification créée en 1984 pour le matériel anti-intrusion. Une serrure A2P garantit la présence d'au moins 3 points de verrouillage et la plupart du temps la présence de dispositifs de sécurité supplémentaires (cylindre renforcé, systèmes anti-casse, anti-perçage, etc...). Il existe 3 niveaux de sécurité : A2P* (1 étoile) pour une résistance de 5 minutes, A2P** (2 étoiles) pour une résistance de 10 minutes et A2P*** (3 étoiles) pour une résistance de 15 minutes.

COS : Commandant des Opérations de Secours

PABE : Personnes, Animaux, Biens, Environnement



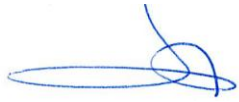
SP : Sapeur-Pompier

Références

Fiches techniques opérationnelles :

- FTO PABE 3 Ouvrir une porte avec un casse-cylindre.
- FTO PABE 4 Ouvrir une porte avec un extracteur de cylindre.
- FTO PABE 4.1 Ouvrir une porte avec un extracteur de cylindre – Cas particuliers

Validation

Rédaction	Validation	Approbation
Adjudant-chef CHALMETTE 	Commandant ASSELIN  Lieutenant-colonel THOMAS 	Contrôleur général GLASIAN